

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du jeudi 26 juin 2014  
à 9H30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 26 juin 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de du 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Joseph BROHAN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan donnant pouvoir à Monsieur Joseph BROHAN
  
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du jeudi 26 juin 2014  
à 9 H 30 à La Roche Bernard



**3 EAU POTABLE:**

Rapport Annuel du Délégué (RADE) et Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) : exercice 2013 : présentation

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le délégué d'un service public produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Délégué**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable** destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13. »

Ces deux rapports sont donc soumis au Conseil d'administration de l'IAV. Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2013 sont les suivants :

**Chiffres clés :**

- Production 2013 à l'usine de Férel : 17 947 886 m<sup>3</sup> (+5,7% par rapport à 2012) ;
- Volume maximal journalier produit : 86 871 m<sup>3</sup>, le 23/08/13 ;
- Répartition de la production par Départements :
  - o Loire Atlantique : 11 491 769 m<sup>3</sup>, soit 64,0% ;
  - o Morbihan : 4 822 954 m<sup>3</sup>, soit 26,9% ;
  - o Ille et Vilaine : 1 633 133 m<sup>3</sup>, soit 9,1% ;
- Recettes des ventes d'eau :
  - o Recette globale : 9 649 611,70 € H.T ;
  - o Part Délégué : 3 510 487,00 € H.T ;
  - o Part IAV : 5 285 164,24 € H.T ;
  - o Redevance Agence de l'eau : 853 960,46 € H.T ;
- Prix moyen de l'eau livrée :
  - o 0,5377 € HT/m<sup>3</sup>, soit 64,52 € HT/120 m<sup>3</sup> ;
    - Part IAV : 0,2945 € HT/m<sup>3</sup> ;
    - Part Sepig : 0,1956 € HT/m<sup>3</sup> ;
    - Part Agence : 0,0476 € HT/m<sup>3</sup> ;
  - o 0,5673 € TTC/m<sup>3</sup>, soit 68,08 € TTC/120 m<sup>3</sup> ;
    - Part IAV : 0,3107 € TTC/m<sup>3</sup> ;
    - Part Sepig : 0,2064 € TTC/m<sup>3</sup> ;
    - Part Agence : 0,0502 € TTC/m<sup>3</sup> ;

## Qualité de l'eau :

- *Qualité de l'eau brute* : 634 prélèvements ont été réalisés, pour 12 833 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Les teneurs en nitrate et en ammonium ont été inférieures aux teneurs moyennes observées depuis 1990 (avec un maximum de 41 mg/l pour les nitrates et 0,21 mg/l en ammonium). Un pic important a été observé sur les chlorures en fin d'été (maximum de 133 mg/l mesuré les 19 et 20 septembre), en lien des intrusions d'eau salée plus importantes que les années précédentes (forte activité à l'écluse entre juin et septembre). Pour les paramètres « matières oxydables » et « COT », les valeurs moyennes mesurées sur l'année (5,5 mg/l pour les matières oxydables et 6 mg/l pour le COT) sont inférieures aux valeurs 2012. En effet, après des pics observés au 1<sup>er</sup> trimestre liés à la pluviométrie soutenue sur cette période, la sécheresse estivale à partir du mois de juillet a entraîné une baisse significative des concentrations au second semestre. Enfin, le suivi du phosphore met en évidence des valeurs légèrement plus élevées que les moyennes mesurées depuis 2009 ;
- *Qualité de l'eau traitée* : 471 prélèvements ont été réalisés, pour 10 302 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Le taux de conformité par rapport aux limites de qualité a été de 100%. Des dépassements ponctuels de référence de qualité ont été observés, sur la température (7 dépassements, tous sur la période estivale), le COT (4 dépassements) l'équilibre calco-carbonique (3 dépassements), la turbidité (2 dépassements) et les bactéries sulfito-réductrices (1 dépassement). On notera que le changement de coagulant dans les décanteurs (passage du sulfate d'alumine au chlorure ferrique) a permis de limiter fortement les dépassements de référence de qualité sur le COT (58 dépassements avaient été mesurés en 2012) ;
- *Qualité de l'eau distribuée* : 255 prélèvements ont été réalisés, pour 4 432 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). 3 non conformités ont été détectées sur les réseaux :
  - Paramètre THM (trihalométhanes) : 121,70 µg/l mesurés sur le feeder 35 le 23 septembre (limite de qualité : 100 µg/l). Ce dépassement est la conséquence des fortes intrusions d'eau salée (contenant des bromures) dans la ressource d'eau brute lors de l'été 2013, entraînant la formation de sous-produits de désinfection : les bromoformes, une des quatre composantes des THM ;
  - Présence d'entérocoques sur le feeder 44 au niveau d'Assérac le 13 septembre (limite de qualité fixée à 0) ;
  - Métaldéhyde (pesticide anti limaces) : 0,13 µg/l mesurés dans le feeder 44 au point de livraison « Kerbourg » le 13 janvier (limite de qualité : 0,1 µg/l).

Ces dépassements ont été ponctuels, car lors des recontrôles systématiquement réalisés les résultats se sont avérés conformes.

Il convient par ailleurs de signaler qu'à l'automne 2013, la forte concentration en chlorures mesurée en Vilaine cumulée à la mise en œuvre du chlorure ferrique à l'usine a généré une corrosivité importante de l'eau traitée. Ce phénomène a entraîné une dégradation du biofilm présent dans les vieilles canalisations de fonte non revêtues intérieurement (décrochement d'oxyde de fer, ou problématique dite de « l'eau colorée »), les secteurs anciens de Cap Atlantique et Saint Nazaire étant les plus impactés. Une expertise a été réalisée par la Saur fin 2013, avec l'appui du cabinet Safege (maître d'œuvre de la restructuration de l'usine). A la suite de cette expertise, des travaux d'urgence seront réalisés en 2014 pour limiter ce risque, en attendant la refonte complète de la filière, programmée sur la période 2016-2022.

#### ***Production de boues :***

5232 m<sup>3</sup> de boues ont été produits à l'usine en 2013, présentant une siccité moyenne de 19,8 %, soit 1036,5 tonnes de matière sèche. La quantité de boues est supérieure à 2012, du fait d'une part de l'augmentation de la production globale, d'autre part de la forte pluviométrie du 1<sup>er</sup> trimestre, qui a eu comme conséquence des eaux brutes beaucoup plus chargées en matières en suspension.

#### ***Compte annuel de résultats :***

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) est un des éléments constituant la Rapport Annuel du Délégué (voir pièce jointe spécifique). **Il fait apparaître pour l'exercice 2013 un résultat net positif après impôts de 55 236 €.**

#### ***Faits marquants :***

- 19 septembre 2013 : organisation à l'usine de Férel des 4<sup>èmes</sup> rencontres de la Vilaine, consacrées aux évolutions des usines d'eau potable, avec notamment des présentations de 3 cas concrets : l'usine de Villejean à Rennes, l'usine de Belle Ile et plusieurs usines de Région Parisienne ;
- Feeders : à la demande de la ville de Vannes, dévoiement du feeder 56 sur le secteur du Péréno. Les travaux ont été réalisés au mois de mai, le linéaire de conduite déviée est de 190 mètres (en diamètre 500) ;
- Usine : fin des travaux liés au changement de coagulant (passage du sulfate d'alumine au chlorure ferrique), reprise des fixations du plancher des filtres à sable de la tranche 2, travaux de sécurisation électrique (changement de la protection disjoncteur de l'usine, pour répondre à une demande d'ERDF), renouvellement d'équipements divers (dont 3 vannes de sectionnement de diamètre 700 mm) ;
- Projet de restructuration de l'usine de Férel : finalisation du diagnostic et réalisation de l'avant-projet (validé par le Conseil d'Administration le 4 mars 2014).

**Le Conseil d'Administration a pris acte du contenu du Rapport Annuel du Délégué et approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2013.**

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

Jean-François GUERIN

